

Pour une fin de vie digne

On dit qu'on meurt mal en France, Versailles n'est pas à l'abri de ce risque. Le vieillissement de la population, la croissance des polyopathologies, l'arrivée des baby-boomers au 4^{ème} âge et l'écroulement du système de santé engendrent une complexité croissante de la prise en charge. Comment assurer une fin de vie digne dans ce contexte ? Quel est le plan pour faire face localement ? L'accès aux soins palliatifs est-il garanti ? La prise en charge à domicile et l'accompagnement psychologique suffisants ? Les médecins généralistes bien formés aux protocoles de fin de vie ? Le préalable est de reconstruire un système de santé qui fonctionne : dans l'urgence, faire appel à la réserve sanitaire et au sens civique, faire la chasse aux abus, réallouer des moyens aux soins palliatifs pour en faire un droit universel dans les faits, appliquer des protocoles qui permettent de traiter chaque cas de manière individualisée en concertation entre le corps médical, le patient et sa famille.

La convention citoyenne composée de Français tirés au sort pour constituer un panel représentatif et organisée par le CESE (Conseil Economique, Social et Environnemental) a commencé à travailler le 9.12.2022 sur la question suivante : « Le cadre de l'accompagnement de la fin de vie est-il adapté aux différentes situations rencontrées ou d'éventuels changements devraient-ils être introduits ? ». Alors que les religions et la majorité du personnel soignant y sont opposées, une écrasante majorité des sondés est favorable à faire évoluer le droit vers l'aide active à mourir. Pourquoi ? La sédation profonde et continue est réservée aux cas où la mort est imminente. Le dispositif ne s'applique pas aux patients atteints de la maladie de Charcot, d'Alzheimer ou de démences. On ne peut pas choisir sa fin de vie en amont de la dégradation et le « tourisme de la mort » qui se développe auprès de nos voisins européens plus avancés est inégalitaire car il coûte très cher. Le taux de suicide des plus de 75 ans est le plus élevé d'Europe et il y a des euthanasies clandestines. L'encadrement juridique est nécessaire pour protéger le personnel soignant et les héritiers. Il est intéressant de tenir compte du retour d'expérience des pays européens qui ont légiféré avant nous. La recherche sur la conscience et « l'Au-delà » progresse. La question se pose de savoir dans quel état psychique, et donc énergétique, on y passe. Si la question spirituelle ne rentre pas dans le débat législatif, elle est cependant présente dans les consciences individuelles de ceux qui vont voter, quelle que soit leur religion ou philosophie. Pour nourrir la réflexion, une conférence-débat ouverte à tous les citoyens est organisée à l'initiative de parlementaires des Yvelines le 9.02.2023 à Saint-Germain-en-Laye. Les débats doivent se dérouler dignement, dans l'écoute, la bienveillance, le respect mutuel et l'humilité.

Anne-France Simon

ensemblevivonsversailles@gmail.com

Ensemblevivonsversailles.fr